



Service des Sports,
Loisirs, Jeunesse
N° TEL : 69.49.79.00
N/REF. : NDA/AB/DC/SP

DECISION N°98/261

OBJET : Convention entre la Commune d'Yerres et l'Oeuvre Universitaire du Loiret ; séjour de ski seniors en Février 1999.

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 29 Juin 1995 portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT que la Commune souhaite organiser un séjour de ski à Combloux (Haute Savoie) du lundi 01 février au samedi 06 février 1999 pour 16 personnes,

CONSIDERANT que la proposition de l'Oeuvre Universitaire du Loiret correspond aux intérêts de la Commune,

DECIDE

De signer la convention correspondante, établie par l'Oeuvre Universitaire du Loiret d'un montant de 24 580 francs T.T.C.,

DIT que les crédits seront inscrits au budget de la Commune, Exercice 1999 - Fonction 2 - Sous Fonction 2515 - Article 6288.

Fait à Yerres, le 26 novembre 1998



Nicolas DUPONT-AIGNAN

